

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Care de Saumur (Service d'hiver, 12 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 21 — — soir, Omnibus.
4 — 18 — — Express.
7 — 13 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 02 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 51 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 52 — — soir, Omnibus.
10 — — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Voici, d'après une correspondance adressée de Rome au *Secolo*, de Milan, quelles seraient les bases d'un projet d'arrangement entre le Saint-Siège et l'Italie :

1° Le gouvernement italien présentera au Parlement un projet de loi par lequel Florence sera déclarée capitale définitive du royaume d'Italie;

2° Les cardinaux seront déclarés princes du royaume d'Italie et jouiront d'un revenu sur le trésor qui équivaldrait au double de celui dont ils ont joui jusqu'ici;

3° Les populations du patrimoine de saint Pierre, à l'exception de Rome, pourront déclarer, par un plébiscite, si elles veulent rester soumises au gouvernement pontifical ou s'annexer au royaume d'Italie;

4° Rome sera déclarée ville religieuse *suigeneris*, et le pape y commandera comme souverain absolu. Seulement, l'autorité municipale y sera élue par les citoyens et disposera de plusieurs services administratifs. On substituera l'élément laïque à l'élément religieux, surtout si, pendant les négociations, on devait ajouter à Rome un petit rayon de territoire qui serait ultérieurement délimité;

5° La milice pontificale sera licenciée. Les troupes étrangères devront partir. Les indigènes pourront faire partie de l'armée italienne, moyennant toutefois la présentation de papiers constatant l'honnêteté et les bonnes mœurs, spécialement pour les officiers;

6° Le traité entre l'Italie et le gouvernement

romain n'engagerait le cabinet de Florence que pendant le pontificat de Pie IX;

7° Pie IX reconnaîtra Victor-Emmanuel comme roi d'Italie, et, au lieu de partir pour l'exil, il ira à Florence consacrer la souveraineté du roi élu;

8° L'Italie prendra, comme puissance catholique, sa part de la liste civile que les Etats catholiques feront au pontife. »

Le *Moniteur prussien* annonce que les conférences sur la constitution de la Confédération du Nord ont été ouvertes samedi au ministère d'Etat par un discours de M. de Bismark. Vingt-trois ministres plénipotentiaires présents assistaient à cette première réunion.

Les bases du projet de constitution n'ayant pas encore été officiellement publiées, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* déclare que « les indications des journaux sur la teneur du projet de constitution de la Confédération du Nord élaboré par la Prusse reposent, pour la plupart, sur de pures conjectures. Par cela même, dit-elle, que le projet élaboré au ministère des affaires étrangères n'a pas encore reçu l'approbation du roi, il est impossible que rien de positif ait transpiré à ce sujet dans le public. »

La discussion du budget se poursuit activement; la Chambre des députés y consacre deux séances par jour.

A l'occasion de la discussion du budget des recettes, la gauche a fait passer une résolution demandant l'abolition de l'impôt sur les journaux à partir de 1868; mais il est fort douteux que la Chambre des seigneurs sanctionne cette mesure.

Une autre motion, tendant à transformer les impôts directs de quotité en impôts de répartition, a provoqué une discussion très-vive dans laquelle plusieurs orateurs de la droite ont fait cause commune avec le parti progressiste. Depuis plusieurs années, en effet, le gouvernement, pour faire face aux dépenses considérables résultant de la réforme militaire, s'est appliqué à augmenter le rendement de ces impôts sans recourir à un vote législatif, et il a été secondé avec zèle, sous ce rapport, par la commission d'experts chargés d'apprécier la valeur des propriétés immobilières. Cette tendance a provoqué un vif mécontentement dans les campagnes, et il est dès lors naturel de voir les rangs des divers partis se confondre à propos d'une pareille question. Néanmoins, le ministre des finances est parvenu à faire maintenir le *statu quo*.

Nous avons mentionné il y a quelque temps un bruit d'après lequel le gouvernement russe aurait manifesté l'intention de demander la révision des traités de 1856. Nous trouvons dans le *Messenger d'Odessa* quelques réflexions qui nous semblent de nature à confirmer ce bruit ou au moins à faire pressentir les dispositions de la Russie au sujet des traités de 1856. A propos de la réduction de la flotte russe dans la mer Noire, le *Messenger* s'exprime ainsi :

« Nos forces maritimes dans la mer Baltique auront toujours un caractère exclusivement défensif, attendu que de ce côté nulles conquêtes ne sont possibles ni même désirables. Il en est tout autrement de la flotte de la mer Noire. Elle doit rester le gardien de

de notre influence en Orient. L'Angleterre et la France l'ont parfaitement compris lorsqu'elles l'ont détruite lors de la guerre de Crimée, de même que le meilleur de nos ports dans la mer Noire, avec la condition expresse, consignée dans le traité de Paris, que ni la flotte ni le port dont il est question ne pourraient être reconstruits. Mais les temps changent et si les puissances occidentales ont commencé les premières à violer les dispositions du traité de Paris, il n'y a aucune obligation pour nous de les respecter davantage. Il ne s'écoulera pas un temps bien long avant que ce traité passe à l'état de souvenir historique, et alors rien ne nous empêchera de transporter notre principale force maritime de la mer Baltique dans la mer Noire et de reprendre la situation que nous avons naguère encore dans les eaux méridionales. »

La *Patrie* a reçu des correspondances du Mexique qui signalent un fait militaire important. A Taxcala, entre Jalapa et Mexico, les troupes mexicaines du parti républicain ont essayé d'inquiéter une de nos colonnes qui se repliait sur Puebla, en exécution de l'ordre général de concentration. Cette colonne, composée de deux bataillons de zouaves, de deux compagnies de ligne et d'un escadron de chasseurs d'Afrique, a suspendu un moment sa marche vers Puebla pour tomber sur l'ennemi. Un sanglant combat a eu lieu; les juaristes ont perdu trois cents hommes tués, et un grand nombre de blessés et quatre cents prisonniers. La colonne française a repris, après ce vigoureux retour offensif, sa marche vers Puebla, où elle est arrivée sans être inquiétée de nouveau.

FEUILLETON.

UNE LETTRE PERDUE

SOUVENIRS D'UN VIEUX FACTEUR DE VILLAGE,

Recueillis et mis en ordre

Par E.-M. de LYDEN.

Les dimanches la messe ouïrât
(Commandement de l'Eglise).

(Suite.)

Ce qui rendait le fils certain du succès et ce qui rassurait le père, c'est qu'ils savaient tous deux Jeanne livrée à elle-même, n'ayant autour d'elle personne qui vint l'avertir et l'éclairer.

En effet il en était ainsi, et nul ne semblait veiller sur la jeune fille. Cependant, et à son insu, Jeanne avait un protecteur.

Si le père Lacroix se souciait peu des arts; si les plaisirs du monde lui étaient antipathiques; si l'habit de la veste ronde au frac le plus élégant; si enfin, prodigue quand il s'agissait de sa fille, il se montrait peu disposé à la dépense pour tout le reste, sous cette enveloppe grossière battait un cœur gé-

néreux, et bien souvent, sans en rien dire, il était allé au-devant de bien des misères.

Dans l'hiver, sans confier son secret à personne, il partait parfois le soir, chaudement enveloppé dans sa limousine, voir les pauvres du village, et, sous prétexte d'avances qu'il ne réclamait jamais, il venait en aide aux honnêtes travailleurs que le malheur atteignait. D'ordinaire il disait à ceux qu'il obligeait ainsi : « ces vingt francs-là, je te donne six mois pour me les rendre. Tâche donc d'être prêt à me rembourser à cette époque, mais ne viens pas me les apporter, j'irai les chercher moi-même. »

Et au jour dit, il arrivait.

Voilà qui est bien, disait-il alors quand son débiteur lui présentait le montant de sa dette; mais je n'ai pas besoin de ça aujourd'hui, garde-moi-le pour plus tard; n'y touche pas surtout; si tu peux, ajoute à ces quatre pièces une cinquième, puis une sixième.

Et quand le débiteur insistait pour se libérer, le bonhomme répondait :

Eh ! nigaud, qu'est-ce que tu veux que je fasse de ton argent? Garde-le et amasse-le... puisque tu as su économiser pour me payer, économise pour toi-même... et si tu crois me devoir quelque chose,

et bien dis à tes enfants de prier pour le bonheur de Jeanne. Elle est un peu firotte, ma Jeannette; mais au fond, c'est un brave cœur!... et même c'est elle qui te donne cela. Seulement, ne le dis pas, parce que, vois-tu, on nous demanderait trop.

La plupart de ceux que le brave homme soulageait ainsi, savaient bien à quoi s'en tenir sur la charité de Mlle Jeanne; mais ils n'en disaient rien, les uns par calcul, les autres pour ne pas affliger leur bienfaiteur.

Or, parmi ceux que M. Lacroix protégeait particulièrement, parce qu'ils étaient particulièrement dignes d'intérêt, se trouvait une famille de journaliers.

Cette famille se composait de quatre personnes : le grand-père la grand-mère, le père et la fille.

Des deux vieillards, l'un, le père, était infirme et ne pouvait bouger; l'autre, l'aïeule, était ingambe; mais trop âgée pour se livrer au travail des champs elle était plutôt une charge qu'un allègement pour l'humble ménage.

L'homme, plus courageux que robuste, resté veuf avec une petite fille de sept ans, souvent malade, épuisait ses forces sans profit; et il y avait dix ans que, pour la première fois, M. Lacroix était venu sous le pauvre chaume.

C'était en hiver, le matin; il avait rencontré l'enfant, alors âgée de huit ans, ramassant du bois mort sur la route. L'ardeur que la pauvre petite mettait à son ingrat labeur l'avait frappé; il l'avait interrogée, et, informé par elle de la profonde détresse de ses pauvres parents, il avait voulu s'assurer par lui-même — le bonhomme était fort défiant sur ce point — de la vérité.

Un secours assez important avait d'abord tiré d'embarras la famille; puis, sous prétexte de faire valoir par des procédés nouveaux un lopin de terre encore en friche, il avait, moyennant une redevance insignifiante, affermé ce lopin au père de l'enfant; lui avait cédé des outils, vendu un cheval. Bref, de journalier misérable qu'il était, Bertrand, c'était le nom du veuf, devint un petit maraîcher-nourrisseur possédant trois vaches, une trentaine de poules et un modeste indivis de labour, le tout ne devant rien à personne.

Tous ces bienfaits étaient restés un secret pour la commune; c'était la seule condition que le père Lacroix avait imposée à ses protégés.

Poussant même la délicatesse à l'extrême, une fois qu'il avait vu son fermier prospérer, il s'était abstenu d'aller le voir.

On lit dans la *Gazette de Vienne* :

Les dernières nouvelles de Mexico sont datées du 8 novembre. L'empereur Maximilien se trouvait encore alors à Orizaba, et l'on y attendait avec une grande impatience ses décisions ultérieures, dont on n'avait encore aucune connaissance à Mexico.

On savait cependant que l'empereur avait envoyé le colonel Kodolitz auprès du maréchal Bazaine pour s'entendre avec lui sur les conditions du retour éventuel des volontaires autrichiens, et pour exprimer la ferme volonté de Sa Majesté de ne quitter Mexico en aucun cas avant que cette affaire fût réglée définitivement.

On dit que le maréchal Bazaine a déclaré qu'il s'engageait à ramener, au besoin, les « camarades autrichiens », tout comme ses propres soldats, et qu'il aurait même manifesté l'intention de faire embarquer avant tout les troupes autrichiennes. Le général Castelnau se serait aussi exprimé à plusieurs reprises dans ce sens.

On lit dans la *France* :

« On répand une nouvelle grave au sujet de l'empereur Maximilien.

» Mais avant de la publier, nous attendons de plus sûres informations. »

Une dépêche de Liverpool nous apporte quelques extraits du Message adressé par le président Johnson au Congrès des États-Unis. Voici celui qui a trait aux affaires du Mexique et aux rapports des États-Unis avec la France :

« Des assurances réitérées nous ont été données que l'évacuation du Mexique par les troupes françaises aurait lieu au printemps et que le gouvernement français adopterait alors une attitude de non-intervention telle qu'elle est observée par les États-Unis.

» On pense qu'après l'évacuation du Mexique, il ne restera aucun sujet de différend entre la France et les États-Unis. Vivement intéressés comme nous le sommes à la cause de la liberté et de l'humanité, il nous a semblé que notre devoir évident était d'exercer une influence pour restaurer et établir d'une manière permanente au Mexique la forme de gouvernement locale et républicaine. »

Voici la partie du Message concernant les relations avec l'Angleterre :

« Je regrette qu'aucun progrès sensible n'ait encore été fait dans la voie de l'arrangement des difficultés pendantes entre les États-Unis et l'Angleterre au sujet des dommages que le commerce américain a eus à souffrir par suite de la violation du droit des gens et des obligations résultant des traités. Ces retards sont causés en grande partie par la situation intérieure de l'Angleterre. Quels que soient les désirs des deux gouvernements, l'amitié entre les deux pays ne peut pas exister tant que la

réciprocité de la neutralité et des procédés loyaux n'est pas établie.

» En ce qui concerne l'invasion du Canada par les fenians, le président déclare que les citoyens ont été avertis d'avoir à s'abstenir de prendre part à des actes illégaux. Il espère que, sur les représentations faites par le gouvernement des États-Unis, une amnistie sera accordée à tous ceux qui ont participé à l'expédition du Canada. Le gouvernement a chargé des avocats de défendre les citoyens américains qui vont être jugés pour offense capitale.

» Le mouvement fenian n'a aucun rapport avec les États-Unis, ni dans ses causes, ni par son caractère, ni par son but. L'agitation de l'Irlande, ses plaintes sur la mauvaise administration du gouvernement britannique, et les griefs qu'on affirme que l'Irlande a eus pendant des siècles, doivent nécessairement modifier beaucoup l'opinion que nous aurions eue dans d'autres circonstances sur une expédition qui est expressément prohibée par nos lois sur la neutralité. Ces lois doivent cependant être loyalement exécutées tant qu'elles ne sont pas abrogées. »

Le Message dit, relativement aux questions intérieures :

« Les convictions que j'ai exprimées jusqu'ici n'ont subi aucun changement. La réflexion et le temps m'ont, au contraire, confirmé leur justesse. Si l'admission au Congrès de députés loyaux était sage et utile il y a un an, elle ne l'est pas moins aujourd'hui. Je ne connais aucune mesure plus impérieusement exigée par les intérêts nationaux, par une politique saine et par l'équité. »

Le Message se termine ainsi :

« Le gouvernement traverse une épreuve des plus critiques. Je fais des vœux sincères pour qu'elle soit heureusement surmontée sans lésion de sa force et de sa symétrie primitives. Les intérêts nationaux seront mieux servis par le renouvellement de relations fraternelles et la reprise des travaux de la paix. »

Le *Herald* considère le Message comme un chapitre de l'histoire du monde avant le déluge.

Le *Times* dit que les dernières élections n'ont rien appris au président.

La *Tribune* trouve que le Message ne contient rien de nature à donner quelque espoir et quelque consolation aux citoyens loyaux.

Le *World* et le *Journal du Commerce* donnent leur approbation au Message.

Voici le texte de l'ordre du jour adressé par le général de Montebello au corps expéditionnaire de Rome.

« Rome, 6 décembre.

» Officiers, sous-officiers et soldats.

» L'Empereur rappelle en France les troupes de la division d'occupation. Dans quel-

ques jours, vous aurez quitté les États pontificaux.

» Avant de me séparer de vous, je veux vous dire combien, pendant les cinq années que nous venons de passer ensemble, j'ai été satisfait de votre discipline, de votre dévouement et de votre excellente manière de servir.

» A Rome, par votre vigilance incessante, par votre attitude ferme et bienveillante à la fois, vous avez puissamment contribué au maintien de l'ordre et de la paix publique. Dans les cantonnements et sur les frontières, vous n'avez reculé devant aucune fatigue pour sauvegarder les personnes et les biens des habitants, pour garantir l'intégrité du territoire et pour combattre le brigandage. Plus d'un brave soldat a perdu la vie dans l'accomplissement de ces périlleux devoirs ; ces services ont toujours été signalés à l'Empereur, et les récompenses que Sa Majesté vient de vous accorder vous prouvent qu'ils ont été appréciés.

» Officiers, sous-officiers et soldats !

» En quittant Rome, vous emportez l'estime de tout le monde et l'affection du chef qui se sépare de vous le cœur plein de regrets.

» Mais, avant tout et par-dessus tout, vous emportez la plus précieuse des récompenses : la bénédiction du saint père pour vous et vos familles, et le glorieux souvenir des années qui ont été consacrées à sa sainte cause.

» Signé :

» Le général COMTE DE MONTEBELLO. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

On lit dans une correspondance de l'*Union de l'Ouest* :

Il y a toujours, dans le monde officiel, beaucoup d'opposition au voyage de l'Impératrice à Rome, et on ne sait encore si décidément il se fera.

On s'entretient beaucoup de l'incident arrivé dimanche pendant la conférence du R. P. Hyacinthe, à Notre-Dame. Il avait annoncé trois parties à traiter dans son discours, consacré à l'examen de l'application des doctrines rationalistes au mariage. Il a parlé de ces concubines qui existaient autrefois pour les rois et les empereurs et qui, maintenant, dans notre démocratie, sont pour tout le monde. L'orateur venait de terminer sa seconde partie par ces paroles : « Si la France continue à propager l'immoralité par ses journaux, ses livres, ses théâtres, elle sera déchue de son rang en Europe, non pas au profit de la liberté, mais au profit de la servitude. » On a vu le R. P. Hyacinthe s'arrêter brusquement, s'agenouiller dans sa chaire, sa tête dans les deux mains et rester immobile. Des personnes placées dans le banc d'œuvre ont cru enten-

dre l'archevêque prononcer quelques mots et faire un signe à l'orateur. Est-ce là le motif de l'interruption de la conférence ? J'ignore ; mais tout l'immense auditoire attendait la suite du discours quand le R. P. Hyacinthe est descendu de la chaire sans avoir traité sa troisième partie. M. Baroche était dans le banc d'œuvre avec l'archevêque.

— On parle de nouveau de l'embrigadement des gardes champêtres, qui seraient organisés en compagnies comme les gendarmes, et dont les fonctions seraient mieux rétribuées et considérablement étendues.

— Lundi, à huit heures du matin, les employés des pompes funèbres se présentaient rue des Boulangers, 25, pour procéder à l'enlèvement du corps, du nommé Jean P..., âgé de vingt-neuf ans, ouvrier maçon, indiqué comme étant décédé la veille, à la suite d'une violente hémorragie. Le maire du 5^e arrondissement s'est opposé à cet enlèvement, en déclarant que, d'après l'avis de plusieurs médecins, la mort de P... ne paraissait pas parfaitement établie et que cet homme se trouvait peut-être en état de léthargie.

En conséquence de cette opposition, les employés de l'administration des pompes funèbres se sont retirés, et une sorte de surveillance s'exerce près du corps. On sait que le seul signe certain de la mort est, jusqu'à présent, le commencement de décomposition qui se manifeste par des taches verdâtres à l'abdomen. La surveillance sera continuée jusqu'à ce que ces symptômes, qui ne sont pas encore produits, apparaissent, où jusqu'à ce que le léthargique donne quelques signes de retour à la vie.

— Le *Propagateur du Nord* raconte la mésaventure que voici :

« Un mariage qui devait avoir lieu ces jours passés dans une commune de l'arrondissement de Maubeuge, a été ajourné par suite d'une circonstance assez curieuse.

» Tous les préparatifs étant terminés, les gens de la noce et le cortège se dirigeaient vers la mairie tandis que la cloche de la paroisse annonçait la solennité religieuse. Les futurs époux comparaissent devant l'officier de l'état civil qui va prononcer leur union, lorsque, à désolation ! au lieu de lire la formule consacrée, il déclare que la mariée étant un homme, il ne pouvait procéder au mariage, et renvoie la noce à la quinzaine si les futurs sont toujours dans les mêmes intentions.

» L'officier municipal venait de s'apercevoir que la future épouse avait été inscrite comme garçon sur les registres de l'état civil de la commune, et qu'il ne pouvait dès lors procéder au mariage. »

— Les montagnes rocheuses, paraît-il, étaient fréquentées à une époque incertaine par une race de géants, dont les ossements fossiles ont été récemment découverts. Ces géants avaient de dix à douze pieds. Des os

Cette bienfaisance discrète avait provoqué dans ces quatre cœurs une reconnaissance sans bornes. Six ans après, quand l'heure de rendre compte à Dieu de sa vie avait sonné pour la vieille grand-mère, elle avait dit à sa petite-fille.

— Marianne, souviens-toi qu'après Dieu, c'est M. Lacroix qui nous a sauvés tous. Souviens-toi que si tu n'es pas une mendicant, si tu n'es pas orpheline, vivant de la charité publique, c'est à M. Lacroix que tu le dois.

— Je m'en souviendrai, grand-mère, avait répondu la petite en regardant le Christ de bois pendu à la muraille et comme pour le prendre à témoin de sa promesse.

— Tu sais ce que M. Lacroix nous demande chaque fois qu'il nous voit.

— Oui, grand-mère. Il nous demande de prier pour Mlle Jeanne.

— N'y manque pas, mon enfant. Il n'est pas probable que jamais Mlle Jeanne ait besoin de toi, mon enfant ; mais si cela arrivait, promets-moi...

— Sois tranquille, grand-mère ; mais le bon Dieu est bon ; et je le prierai tant pour M. Lacroix et sa demoiselle, qu'ils seront toujours heureux.

En disant ces paroles naïves, Marianne s'était ag-

nouillée au pied du lit de sa grand-mère mourante et avait prononcé la prière suivante :

— Mon Dieu ! conservez la santé à M. Lacroix et à sa fille ! Donnez-leur tous ce qu'ils désirent, et préservez-les du mal !...

Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit !

— Ainsi soit-il, avait répondu le père en se signant.

CHAPITRE V.

Où l'auteur esquisse le portrait de l'ange gardien terrestre de Jeanne Lacroix.

Marianne était une nature réellement privilégiée ; Dieu lui avait donné une âme simple et dévouée dans un corps robuste et beau.

Il lui avait accordé la santé et le courage, deux biens indispensables, deux trésors inestimables pour ceux qui doivent demander à leurs bras le pain de chaque jour.

Les mains de la jeune fille se joignaient avec ferveur pour la prière et s'agitaient actives et vigoureuses dans les soins du ménage et les durs travaux des champs.

Après avoir appris à épeler dans la *Croix de par Dieu*, elle avait appris à lire dans l'Évangile ; et dès

qu'elle avait pu former ses lettres, les premiers mots qu'elle avait écrits avaient été ceux-ci :

« Mon Dieu, bénissez M. Lacroix. »

La reconnaissance était un besoin impérieux pour ce cœur aimant et naïf ; et aussi avait-elle voué à son bienfaiteur, au bienfaiteur de sa famille, une espèce de culte, qui, tant qu'elle fut enfant, se traduisit par des attentions charmantes, et qui, lorsqu'elle devint jeune fille, se manifesta par des actes de dévouement.

C'est ainsi que, toute petite, tous les dimanches elle attendait, sous le portail de l'église, M. Lacroix pour lui offrir un gros bouquet de fleurs des champs, cueillies le matin, pendant la saison des feuillages verts ; et pour lui faire une belle révérence, quand on ne rencontrait ni fleurs ni graminées dans la campagne.

Le bonhomme prenait le bouquet de l'enfant, lui donnait sur la joue une petite tape amicale, et allait déposer sur les marches de l'autel de la Vierge, l'offrande de la mignonnette.

Et Marianne revenait joyeuse raconter son bonheur à son père.

Marianne avait deux ans et demi de plus que Jeanne, qu'elle appelait le *joli Bluet*, depuis qu'un

jour elle avait rencontré la fille de son protecteur avec une couronne de bluets dont les nuances azurées se mariaient gracieusement avec les boucles blondes de Jeanne.

Marianne aimait Jeanne profondément et respectueusement. Ce n'était pas que celle-ci lui eût témoigné une affection particulière ; — Mlle Lacroix avait eu dès l'enfance ses dédains pour les humbles ; — mais le *joli Bluet* était la fille de M. Lacroix, et cela suffisait à Marianne.

Jeanne eût été laide et méchante qu'elle ne l'eût pas moins chérie et respectée ; Jeanne se fût montrée charitable et tendre, que Marianne ne l'eût pas aimée davantage.

Marianne était plus que jolie, elle était belle ; mais elle n'en savait rien, ce qui est rare même à la campagne. Et quand, le dimanche, elle se rendait à la messe du matin avec sa coiffe des grands jours, d'une blancheur éblouissante, aux ailes immenses relevées par derrière, ornée du large ruban traditionnel ; quand elle passait devant tous, marchant front haut, regardant les gens en face, — comme il convient à des yeux honnêtes qui n'ont à se baisser devant personne, parce qu'ils sont le miroir d'une âme loyale et pure, — on ne pouvait se lasser de

indiquant ces dimensions ont été retrouvés à huit pieds de profondeur, dans un terrain d'alluvion, ancien lit d'une rivière. On a découvert dans le sable une mâchoire d'homme qui a au moins le double en grandeur d'une mâchoire d'homme ordinaire. Elle est à ce point de parfaite conservation qu'on la croirait dépouillée de ses chairs depuis vingt ans au plus. Toutes les dents tiennent au maxillaire; les ossements des divers membres indiquent les dimensions géantes que nous avons données plus haut.

— Un brave maire adressait dernièrement à son préfet le rapport suivant :

« J'ai le plaisir de vous faire participer au deuil de toute la commune de X..., dont vous m'avez nommé maire par esprit de pure justice réciproque. Un enfant de la susdite commune, nommé Cadet Colladon, pauvre fou privé de raison et de discernement, trompant la surveillance de la haute police dont je l'avais investi, s'avança avec une imprudence que je ne puis qualifier sur le rail du train qui passait à grande vitesse exprès.

» Renversé très-brusquement par la locomotive, nous nous sommes rendus, vêtus de mon écharpe, sur les lieux du sinistre, et nous avons constaté que la tête était séparée du tronc et que la mort a dû être facile et probablement instantanée.

» La conduite insensée de ce suicide est d'autant plus inexplicable, que déjà l'année dernière, un pareil accident lui était arrivé.

» Agrérez, etc.

— Un propriétaire breton rencontre son maire ceint des couleurs municipales.

— Est-ce que vous êtes blessé ? dit-il.

— Mais non, pourquoi ?

— Vous avez le ventre en écharpe.

Chronique Locale et de l'Ouest.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Orléans, 18 décembre, 4 h. 5 m. soir.
Une crue se manifeste sur la Loire; on présume que, s'il n'arrive pas d'autres nouvelles de Moulins, le maximum sera de 2 m. 90 c. à Orléans et qu'il aura lieu le 20 décembre; vers 6 h. du soir.

La rivière du Cher est également en crue; on pense que le maximum a dû être de 2 m. de Saint-Aignan, le 18 décembre, vers 8 h. du matin.

Orléans, 18 décembre, 7 h. 48 m., soir.
Le maximum de la crue de la Loire, que l'on supposait devoir être de 2 m. 90 c. à Orléans, paraît devoir s'élever à 5 m. 25 c.; on présume qu'il aura lieu le 20 décembre, vers 4 heures du soir.

La Loire a crû à Saumur, en 24 heures, de 0^m 20 c. Elle marque aujourd'hui à l'échelle du Pont-Cessart, 5^m 80.

l'admirer.

Nous avons vu que M. Lacroix avait placé sa fille en pension à Avranches, Marianne ne la voyait donc que de loin en loin, aux grandes fêtes et aux vacances; mais alors elle se dédommageait, autant que le lui permettait son travail quotidien; elle s'efforçait de se trouver — de près ou de loin — sur le passage de la fille de son bienfaiteur, non pas seulement pour le vain plaisir de la voir ou la satisfaction de lui parler, mais pour ne laisser échapper aucune occasion de lui être utile ou agréable.

Ainsi — entre autres actes de dévouement — au risque d'être écrasée elle-même, elle se précipita un jour au-devant d'une vache qui, — rendue furieuse par un foulard rouge que Jeanne, inconséquente et volontaire, agitait obstinément devant l'animal, — allait infailliblement frapper de ses cornes et renverser l'imprudente enfant.

Dieu protégea Marianne. L'animal s'arrêta tout d'un coup. Jeanne aurait bien voulu, — non par ingratitude, mais par orgueil, — que cette circonstance restât ignorée; et certes Marianne n'eût pas mieux demandé que de garder le silence sur son acte de courage, mais il avait eu des témoins, et M. Lacroix avait été instruit.

M. Ira Aldrige, tragédien nègre, qui parcourt en ce moment la France, a donné hier soir sur notre théâtre une première représentation d'*Othello* ou *le More de Venise*, drame de Shakespeare.

Bien que M. Ira Aldrige donne la réplique en anglais, il est impossible de ne pas comprendre les sentiments qui l'animent. Il rend les diverses impressions de la joie, de la douleur, de la colère avec une rare supériorité, et ses accents, d'un genre inconnu au théâtre, lui ont valu d'unanimes applaudissements.

Le temps nous manque pour parler plus longuement de cette soirée, et des divers acteurs qui accompagnent le tragédien nègre.

M. Ira Aldrige nous quitte dès aujourd'hui pour se rendre à Tours et à Bordeaux, où il est attendu.

On écrit de Villevêque (Maine-et-Loire), le 15 décembre, à l'*Union de l'Ouest* :

« Un affreux malheur vient d'arriver à Villevêque, canton d'Angers. Ce matin 15 décembre, vers six heures et demie, dans le bourg, le feu s'était déclaré dans une maison voisine de l'église, chez le sieur Mathurin Février, propriétaire. Au premier cri : *Au feu!* M. l'abbé Périer, qui venait d'achever sa messe, se précipite vers la fatale demeure : il savait que le propriétaire devait être seul, sans aucun serviteur, comme c'était sa déplorable habitude... Quel n'est pas son effroi!... Tout est fermé, et à travers les volets délabrés s'échappent les flammes furieuses d'un incendie sans doute allumé depuis plusieurs heures.

» Il brise la fenêtre qui cède aux premiers coups, mais l'intérieur ne présentait plus qu'un tourbillon de flammes et de fumée.

» Les voisins aussi sont accourus et ont enfoncé la porte. A leurs cris, nul ne répond.

» Monsieur l'abbé s'avance même un instant à travers le feu; il voit, hélas! dans un coin, celui du lit, un brasier immense! En hâte, il monte dans la chambre supérieure. Le malheureux ne logerait-il pas là par hasard?...

» Le feu avait aussi gagné cet appartement à travers le plancher et dévoré une armoire dont il ne restait plus que des cendres... Il est impossible d'y pénétrer : on est suffoqué, toutes les portes sont maintenant ouvertes et vomissent de toutes parts des flammes... La respiration manque au sauveteur, il tombe sur les mains, mais d'un bond il s'échappe à travers le feu qui menaçait l'escalier, bien sûr que si l'infortuné propriétaire était chez lui, infailliblement il était suffoqué...

» Cependant la compagnie de pompiers arrive en hâte; le service s'exécute avec une louable intelligence, on remarque entre tous MM. Lagarde, Boulé et Moreau; tous, pour dire vrai, montrent un admirable courage; en peu de temps on est maître de l'incendie; les habitants de Villevêque, avec eux, M. le

En apprenant le danger imminent qu'avait couru sa fille bien-aimée, — trop aimée — le pauvre père faillit perdre connaissance, et ce fut pâle de terreur, la voix tremblante d'émotion, qu'il dit, en pressant Jeanne sur son cœur :

— Méchante enfant, tu veux donc me tuer !

Quant à Marianne, qu'on avait à peu près traînée de force à la ferme, il ne put lui rien dire, mais il lui prit les mains et deux grosses larmes tombèrent de ses yeux.

Ces deux larmes, Marianne ne les aurait pas échangées contre une fortune.

Quelques jours après, quand le père de Marianne vint payer son quartier de fermage, M. Lacroix lui remit, en guise de quittance, une donation en bonne forme de la terre et des dépendances qu'elle comportait, au grand ébahissement du fermier qui se défendait d'accepter.

— Fais-moi le plaisir de te taire, lui avait dit avec sa brusquerie habituelle le père Lacroix, en lui fourrant le contrat dans la poche et en lui donnant une cordiale poignée de main. C'est la dot de ta fille... surtout pas un mot à Marianne et à personne. Nos affaires ne regardent que nous.

Et depuis cette époque, M. Lacroix saisissait tous

les prétextes pour être utile au père de Marianne. Tantôt, et soi-disant pour tenter des essais, il lui envoyait de beaux blés de semence ou des graines potagères de premier choix; tantôt c'était un instrument perfectionné qu'il lui donnait, ou des engrais dont, disait le brave homme, il ne savait que faire.

Loin d'affaiblir l'affection que Marianne avait vouée à Jeanne, le temps ne fit que l'augmenter et la rendre plus sérieuse.

Avec les sentiments pieux qui étaient en elle, avec ce sens droit qui la caractérisait, Marianne — quand l'âge lui vint — ne tarda pas à pressentir que Jeanne menaçait d'entrer dans une voie fatale, et, sans trop comprendre cependant tous les dangers qui pouvaient atteindre la vaniteuse fille, elle devina qu'il fallait au *joli Bluet*, à côté de son ange gardien du ciel, un ange gardien sur la terre.

Ce second ange gardien, elle résolut de l'être.

VILLE DE SAUMUR.

Recrutement. — Classe de 1866. — Formation des tableaux de recensement

Le Maire de la ville de Saumur, député au Corps-Législatif, commandeur de la Légion d'Honneur,

Rappelle à ses administrés que l'article 8 de la loi du 21 mars 1852 prescrit aux jeunes gens susceptibles d'être portés sur les tableaux de recensement, à leurs parents ou tuteurs, de faire la déclaration nécessaire pour l'inscription sur ces tableaux. En conséquence, les jeunes gens omis seront reportés à la classe suivante, ce qui retardera leur libération.

Les jeunes gens seront, d'après la notoriété publique, considérés comme ayant l'âge requis et tenus de suivre la chance du numéro qui leur échoira au tirage, à moins qu'ils ne produisent avant ce tirage un extrait de naissance régulier, ou à défaut, un document authentique.

Les jeunes gens omis sur les tableaux de recensement, par suite de fraude ou de manœuvres frauduleuses, seront déferés aux tribunaux; ils pourront être punis d'un emprisonnement d'un mois à un an, et en cas de condamnation, ils seront, après l'expiration de la peine, inscrits en tête de la liste du tirage, où les premiers numéros leur seront attribués de droit.

Les jeunes gens qui désireraient passer la visite du conseil de révision dans un autre département que celui où ils tireront au sort, doivent en faire la demande au fonctionnaire chargé de présider aux opérations de ce tirage.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 2 novembre 1866.

Le Maire, LOUVET.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Marseille, le 18 décembre. — Les lettres de Rome du 16 disent que le pape a renoncé à son voyage de Civita-Vecchia. Quatre compagnies de la légion romaine ont été envoyées dans ce port. Quatre compagnies de zouaves et le 1^{er} régiment d'infanterie indigène tiennent garnison à Viterbe. Le lieutenant-colonel d'artillerie, avec les zouaves, occupe le fort

les prétextes pour être utile au père de Marianne. Tantôt, et soi-disant pour tenter des essais, il lui envoyait de beaux blés de semence ou des graines potagères de premier choix; tantôt c'était un instrument perfectionné qu'il lui donnait, ou des engrais dont, disait le brave homme, il ne savait que faire.

Loin d'affaiblir l'affection que Marianne avait vouée à Jeanne, le temps ne fit que l'augmenter et la rendre plus sérieuse.

Avec les sentiments pieux qui étaient en elle, avec ce sens droit qui la caractérisait, Marianne — quand l'âge lui vint — ne tarda pas à pressentir que Jeanne menaçait d'entrer dans une voie fatale, et, sans trop comprendre cependant tous les dangers qui pouvaient atteindre la vaniteuse fille, elle devina qu'il fallait au *joli Bluet*, à côté de son ange gardien du ciel, un ange gardien sur la terre.

Ce second ange gardien, elle résolut de l'être.

(La suite au prochain numéro.)

Saint-Ange. La tranquillité n'a été troublée nulle part. Le comité clandestin a engagé les Romains à la modération.

Florence, le 17 décembre. — *L'Italie* dit que le pape a accueilli M. Tonnello avec la plus grande bienveillance, de façon à faire espérer une heureuse issue pour sa mission.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

L'HUILE DE FOIE DE MORUE DÉSINFECTÉE par le procédé Chevrier, rue du Faubourg Montmartre, 21, à Paris, conserve toutes les qualités et les propriétés reconnues à ce précieux et puissant agent thérapeutique; l'odeur et la saveur en sont agréables, et la digestion facile. — Dépôt dans les principales pharmacies. (552)

Guérison de la Phthisie pulmonaire et de la Bronchite chronique

A l'aide d'un traitement nouveau. Brochure in-8° de 85 pages, 6^{me} édition, par le Docteur Jules BOYER. — En adressant 1 fr. 50 c. en timbres-poste à l'éditeur A. DELAHAYE, ou au Docteur Jules BOYER, 174, boulevard Magenta, à Paris, on recevra, franco, cet ouvrage, qui est indispensable aux médecins, et aux personnes atteintes de maladies de poitrine. Les sommités médicales proclament la supériorité de ce traitement, sur ceux qui avaient été employés, jusqu'à ce jour.

HÉMORRHOÏDES (MONOGRAPHIE DES)

Le Docteur ANDRÉ LEBEL, Médecin consultant, 14, rue de l'Echiquier, PARIS, in-12, quinzième édition, prix : 4 fr., en timbres-poste.

La rapidité avec laquelle les quatorze premières éditions ont été enlevées, dispense de tout éloge cette méthode d'une efficacité si remarquable. La *Presse médicale* a été unanime à la préconiser. Calme en 24 heures : Guérison le plus souvent en quelques jours, sans aucuns dangers de répercussion. (535)

ÉTAT-CIVIL du 1^{er} au 30 novembre 1866.

NAISSANCES. — 1^{er}, Constant-Marie Dolivet, rue de la Visitation; — 2, Eugène Martin, rue de Fenet; — Alphonse Massot, à Beaulieu; — Marie-Claudine Duperray, rue de la Visitation; — 3, Joséphine Barthélemy, route du Chapeau; — Marcel-André Charron, rue des Moulins; — 6, Georges Gigault, rue Saint-Nicolas; — 12, Berthe-Aimée Bouvet, ancienne route du Mans; — Joséphine-Victorine-Louise Pillet, rue Royale; — 13, Gustave-Gabriel Cheruy, rue du Temple.

— 16, Eugène-Alphonse Pugnet, rue Dailly; — 17, Emélie Fauger, rue de la Fidélité; — 19, Jean-Louis-Joseph Migot, rue Cendrière; — Joseph Mauny, rue Saint-Nicolas; — 21, Marie-Félix Moisson, rue Saint-Jean; — 22, François Mureau, rue Saint-Nicolas; — Julia-Berthe Lavergne, rue Courcouronne; — 24, Alfred Lacault, rue de Fenet; — 29, Blaise-Henri Cormier, rue de Fenet.

MARIAGES. — 10, Edouard-Louis Barrabant, premier commis de la direction des postes, et Joséphine Seonnet, sans profession, tous deux de Saumur; — 12, Jules Juilly, ébéniste, et Marie-Rebeyre Meschin, tous deux de Saumur.

— 20, Victor Causse, cavalier de remonte, et Catherine Coriolan, lingère, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 2, Marie Renard, journalière, 72 ans, veuve de Jean Marquet, à l'Hôpital; — 4, François-Hilaire Trotouin, perruquier, 24 ans, rue Saint-Nicolas; — Madeleine Loiseau, aubergiste, 63 ans, épouse de Jean-François-Louis Gaineau, rue de la Visitation; — Augustine Berthe, couturière, 25 ans, épouse de Louis Bougreau, rue de la Visitation; — 5, Emile-Louis Fèvre, 1 mois, rue Saint-Nicolas; — 6, Léon Bigot, perruquier, 25 ans, rue Royale; — 9, Octavie-Marie Parisot, 4 mois, levée d'enceinte; — 10,

Louis-François Guillon, 82 ans, propriétaire, rue de la Tonnelie; — 11, Jeanne-Marie Maignon, sans profession, 76 ans, place Saint-Pierre; — Alfred-Alexandre Moreau, armurier, 49 ans, rue Saint-Nicolas; — 12, Leydier, mort-né, rue Beaurepaire; — 13, Joseph Eugène-Alexandre Cordier, colonel, rue de Bordeaux; — Henri-Praxille Poulet, propriétaire, 65 ans, rue du Pavillon; — Marie-Julie Pelliet, couturière, 72 ans, veuve de Noël Tesnier, à l'Hôpital.

— 16, Joséphine Marquis, sans profession, 40 ans, épouse de Antoine Philippe, rue de Rouen; — Jeanne Richer, sans profession, 29 ans, célibataire, à l'Hôpital; — 17, Auguste Monquignon, cordonnier, 57 ans, carrefour Dacier; — 18, Frédéric Roquet, chapeletier, 68 ans, à l'Hôpital; — 19, Marie Méchin, couturière, 59 ans, célibataire, à l'Hôpital; — René Jousselet, commis-mercier, 35 ans, célibataire, rue de la Croix-Verte; — 20, Louise-Marie Delaunay, chapeletière, 76

ans, veuve de Michel Guilmé, rue de Fenet; — 23, Eugène-Maurice-Gosselin de Saint-même, officier d'administration comptable en retraite, 66 ans, rue des Païens; — 24, Pierre Gaudin, propriétaire, 82 ans, montée du Fort; — 25, Anne-Marie Métivier, sans profession, 84 ans, célibataire, rue des Capucins; — Casimir Meunier, sabotier, 50 ans, rue de la Visitation; — Jeanne Renault, journalière, 62 ans, veuve de Etienne Toureau, à l'Hospice; — 27, Catherine Machette, sans profession, 50 ans, épouse de Calixte Hérisson, Grand'Rue; — Guillaume Duday, domestique, 46 ans, à l'Hôpital; — 28, Ferdinand Birmstock, tailleur de pierres, 22 ans, célibataire, à l'Hôpital; — Jeanne Sailland, sans profession, 77 ans, épouse de François Fortin, rue de Nantilly; — Elizabeth Launay, sans profession, 76 ans, veuve de Joseph Davy, rue des Moulins; — 50, Marie Jamin, sans profession, 77 ans, veuve de Jean Beneston, rue Saint-Nicolas.

BULLETIN FINANCIER.

La semaine qui vient de s'écouler n'a pas eu une grande signification, si nous exceptons les mouvements produits par la liquidation de quinzaine qui a lieu aujourd'hui lundi.

Cette opération a été signalée par une baisse assez sensible sur les valeurs, qui y sont soumises, à l'exception de l'Italien.

C'est sur les Mobiliers français et espagnols que la baisse est la plus forte, par suite sans doute de l'indécision où l'on est pour les coupons, et sont tombés, le premier, de 370 à 350, et le second de 315 50 à 305.

L'Italien, comme nous l'avons dit, est la mieux tenue de toutes les valeurs soumises à la liquidation. Il a fait un instant 37 20 et a fini à 37, en hausse, depuis samedi, de 85 centimes.

La rente française, dont la liquidation n'a lieu qu'à la fin du mois, est ferme à 68-90, en hausse de 10 cent. sur la précédente clôture.

Le Comptoir est à 880, mais cette valeur ne peut

manquer de reprendre bientôt les cours auxquels elle a droit.

Les Lombards, dont on s'occupe beaucoup en ce moment, sont très-fermes à 385; mais les nouveaux, surtout ceux de 1876, sont très-recherchés, ces derniers sont demandés avec 7 fr. de prime à la Banque. On dit que la réduction qu'aurait à subir les souscripteurs pourra s'élever de 50 à 35 0/0.

Les obligations mexicaines valent de 141-25 à 142-50.

Celles du Crédit foncier de France sont très-demandées depuis quelques jours, car, à leur solde indiscutable, se joint l'attrait du tirage du 20 décembre, le plus considérable de l'année, et qui comprend pas moins de 450,000 fr. de lots, dont nous avons, dans notre dernier bulletin, donné la nomenclature, et variant pour les deux séries d'obligations qui doivent être remboursées de 400,000 fr. à 5,000 fr., plus des lots de 1,000 fr.

Les chemins de fer sont toujours à peu près aux mêmes cours. — P. Lambert.

P. GODET, propriétaire-gérant.

JOURNAL DES DEMOISELLES (35^e Année)

Le JOURNAL DES DEMOISELLES paraît le 1^{er} de chaque mois, par livraison de 32 pages, avec Planches de Patrons: Robes, Manteaux, Lingerie, Broderies, Tapisseries, Cartonnages. — 18 Gravures de Modes. — Gravures artistiques. — Fac-simile d'Aquarelles. — Musique, et cetera.

Paris: 10 francs. — Départements: 12 francs.

TROIS ÉDITIONS BI-MENSUELLES

Paraissant en deux fois, le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

La Violette, avec un grand Patron imprimé recto et verso.

Paris: 15 francs. — Départements: 18 francs.

La Bleue, avec 30 Gravures — total 42 par an — et 8 pages de Modes par mois.

Paris: 16 francs. — Départements: 18 francs.

La Verte, avec les Patrons et les Suppléments de Modes, des deux autres Éditions.

Paris: 20 francs. — Départements: 24 francs.

Les Abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du 1^{er} janvier.

On s'abonne à l'un ou à l'autre des deux journaux en envoyant un mandat de poste ou une valeur timbrée, à vue, sur Paris, à l'ordre du Directeur du Journal.

Toute Personne des Départements qui en fera la demande par lettre affranchie recevra FRANCO un Numéro Specimen de l'un des deux Journaux. A Paris, 1, Boulevard des Italiens, même Administration que LE PETIT COURRIER DES DAMES, Journal des Modes (45^e année).

LA POUPEE MODÈLE Journal des Petites Filles

QUATRIÈME ANNÉE.

La POUPEE MODÈLE paraît le 15 de chaque mois, en une livraison de 24 pages de texte, — contenant de petits Contes moraux, — Conseils aux petites Filles, — Gravures de Modes d'Enfants et de Poupées, — Travaux d'aiguille et de tapisseries faciles à exécuter, etc., — Images coloriées, Surprises, Feuilles à découper, etc. — Cartonnages, — Joujoux, — Petit Théâtre, — Musique, etc.

Paris: 6 francs. — Départements: 7 francs 50 cent.

La collection entière des trois 1^{ères} années forme trois beaux volumes in-8°. — Même prix que l'abonnement. — Les abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du mois de novembre.

FOURS A CHAUX A VENDRE.

1^o Le four à chaux de Sainte-Elisabeth, situé à la Mimerolle, commune des Tuffeaux, sur la route de Gennes à Saumur, au bord de la Loire.

Ce four contient 500 hectolitres; il est muni d'angards où se trouvent des blutoirs, magasins, etc., et d'une maison d'habitation. Il existe autour 5 hectares environ de terre plantés en bois qui en font partie et dans lesquels se trouve de la pierre calcaire propre à la fabrication de la chaux qui est hydraulique.

2^o Un autre four, situé aux Roches, commune de Gennes, sur le bord de la route n^o 19 de Gennes à Doué-la-Fontaine, avec ses dépendances consistant en maison d'habitation, plusieurs angards, servitudes et 1 hectare 40 ares environ de terre, joignant en partie le four et dans lequel se trouve la pierre propre à la fabrication de la chaux qui est très-bonne à l'amendement des terres.

On vendra en même temps les chevaux servant à l'exploitation du four Sainte-Elisabeth.

Les personnes qui désireraient avoir de plus amples renseignements pourront s'adresser, avant le jour de la vente, au four Sainte-Elisabeth, à M. DUPORTAIL, commis de ce four; à M. DUFOUR, notaire à Gennes; à M. BAZILLE, propriétaire à Rion, près Saumur, et à M. de SAINT-PERN, propriétaire, rue Félix, 15, à Nantes. (581)

A VENDRE

En totalité ou par parties.

UN TERRAIN PROPRE A BATIR,

Situé au Pont-Fouchard, Ayant façade sur la route impériale et sur l'ancienne route de Doué. S'adresser à M^e LE BLAYE, notaire à Saumur, ou à MM. GUICHARD frères.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE ARTIF-PICARD.

Aux termes d'un jugement rendu par le Tribunal de commerce de Saumur, le 17 décembre courant, le sieur Artif-Picard, marchand de bois, demeurant à Saumur, a été déclaré en état de faillite. M. Barbin a été nommé juge-commissaire de la faillite et M. Cormery, licencié en droit, demeurant à Saumur, syndic provisoire.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON. (605)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE MOREAU.

Les créanciers de la faillite du sieur Moreau-Denecheau, marchand tailleur au Puy-notre-Dame, sont invités à se présenter le vendredi 28 décembre courant, à 9 heures 1/2 du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON. (606)

Etude de M^e Gatecel, commissaire-priseur, rue St-Gilles, 4, près le musée, à Angers.

VENTE AUX ENCHÈRES

APRÈS DÉCÈS, d'une nombreuse collection

DE TABLEAUX

anciens et modernes, Porcelaines de Saxe et du Japon

Gravures et Objets d'art, Dépendant de la succession de M. BRIFFAULT,

membre de la Société générale d'archéologie.

Le mercredi 26 décembre 1866 et jours suivants, à midi et à six heures du soir;

Salle de ventes mobilières, rue du Grand-Talon, 14, à Angers. (602)

Douze mille francs A PLACER EN VIAGER

Sur une tête de 60 ans. S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire à Saumur. (525)

A CEDER DE SUITE

Pour cause de changement de commerce

UN MAGASIN

DE Spécialité de Blanc et Lingerie, Situé rue Noire, n^o 11, à Châtelleraul. S'adresser à M. MASSIN. (516)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, UNE MAISON, Située rue du Petit-Maure, joignant la Caisse d'Épargne.

S'adresser à M. Adrien LEROY, à côté, ou au bureau du journal.

A VENDRE

Un chien couchant, épagneul irlandais, 2 ans 1/2, bien dressé, et une chienne courante, double basset, 2 ans 1/2. S'adresser au bureau du journal.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

L'étude de M^e DUFOUR, huissier, est transférée rue des Païens, n^o 4. (607)

Une maison de commerce demande un APPRENTI, sachant lire et écrire. S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marche-Noir, Saumur. Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

A LOUER	A LOUER
PRÉSENTEMENT	Présentement
Ou pour la St-Jean prochaine, MAISON, située rue Saint-Lazare, avec jardin. S'adresser à M. SERGÉ, même rue.	Une MAISON, située à Saumur, rue Saint-Nicolas, n ^o 1. S'adresser à M. BOURGEOIS, rue d'Orléans, n ^o 21.

BOURSE DE PARIS.						
RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 18 DÉCEMBRE.			BOURSE DU 19 DÉCEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	68 92	»	»	69 22	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	97 80	»	»	97 60	»	»
Obligations du Trésor.	467 50	»	1 25	470	»	2 50
Banque de France.	3595	»	5	3600	»	5
Crédit Foncier (estamp.).	1385	»	5	1385	»	»
Crédit Foncier colonial.	580	»	»	580	»	»
Crédit Agricole.	605	»	»	605	»	»
Crédit industriel.	635	»	5	635	»	»
Crédit Mobilier.	510	»	45	507 50	»	2 50
Comptoir d'esc. de Paris.	841 25	5	6 25	828 75	»	12 50
Orléans (estampillé).	875	»	3 75	880	»	5
Orléans, nouveau.	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1195	3 75	»	1193 75	»	1 25
Est.	533 75	1 25	»	533 75	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	892 50	»	3 75	895	»	2 50
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	581 25	»	2 50	582 50	1 25	»
Ouest.	565	»	»	562 50	»	2 50
C ^e Parisienne du Gaz.	1575	»	10	1580	»	5
Canal de Suez.	370	»	»	370	»	»
Transatlantiques.	480	»	»	476 25	»	3 75
Emprunt italien 5 0/0.	57 25	»	05	57 45	»	20
Autrichiens.	401 25	»	3 75	402 50	1 25	»
Sud-Autrich.-Lombards.	377 50	»	3 75	377 50	»	»
Victor-Emmanuel.	73	»	1	73	»	»
Romains.	73	»	1	73	»	»
Crédit Mobilier Espagnol.	290	»	15	300	»	10
Saragosse.	132	»	3	133	»	1
Séville-Xérès-Séville.	33	»	50	32 50	»	50
Nord-Espagne.	116	2 25	»	120	»	4
Compagnie immobilière.	377 50	»	7 50	377 50	»	»

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	317	»	»	317	»	»
Orléans.	312 75	»	»	312 25	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	310 25	»	»	310 75	»	»
Ouest.	309 75	»	»	309 75	»	»
Midi.	310	»	»	310	»	»
Est.	305	»	»	305 50	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le